

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 5 Mai à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique représentant M. MILLION ROUSSEAU Daniel, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel, MILLION-ROUSSEAU Daniel et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n°2014/47

OBJET: VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS - ANNEE 2014.

Le Conseil de Communauté,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 Avril 2014,
Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres présents, (Une abstention M. PAYOT Jean Michel s'étant abstenu),

- **DECIDE** de fixer pour 2014 les taux des 3 taxes additionnelles comme suit :

Taxe habitation : **11.14 %**

Taxe foncier bâti : **8.64 %**

Taxe foncier non bâti : **27.31 %**

Ce qui donne un produit attendu de **4 417 301.00 €**

- **DECIDE** de fixer le Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à : **25.69 %** ce qui donne un produit attendu de **1 040 959.00 €**
- **DIT** que les recettes correspondantes à ces produits fiscaux seront inscrites au BP 2014.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques MARTIN.

